



Près de huit ans et demi se sont écoulés depuis la débâcle de Lehman, le plus grand krach financier de l'après-guerre. Passé l'état de choc initial, les appels à une réglementation nettement plus sévère des banques pouvaient difficilement être ignorés, d'autant que de nombreux établissements bancaires ont dû être sauvés grâce aux recettes fiscales. Pour la première

fois dans l'histoire, le monde était unanime pour réclamer une surveillance plus étroite des banques. Car l'indignation était vive lorsque le Président Bush et le Congrès démocrate ont engagé le programme de sauvetage TARP se chiffrant par centaines de milliards de dollars US. Logiquement, le Président Obama qui lui a succédé a fait de la réglementation du secteur bancaire l'une des priorités de son premier mandat. Son ancien secrétaire général Emanuel Rahm avait indiqué qu'il fallait mettre à profit la crise pour engager les mesures qui étaient autrefois impossibles, ce en quoi il avait sans doute raison. L'opération s'est finalement soldée par le Dodd-Frank-Act, l'une des modifications de loi les plus complètes mais aussi les plus controversées aux Etats-Unis depuis des décennies. Cette loi complexe s'articule autour d'un durcissement des exigences en matière de fonds propres et de liquidités et de l'interdiction du négoce pour compte

Un sauvetage risqué

L'évolution a été comparable en Suisse. La faillite imminente d'UBS n'a pu être évitée qu'à grand renfort de fonds publics. En octobre 2008, la BNS et la Confédération n'ont reculé devant aucun effort ni sacrifice pour sauver la banque en crise de la faillite et ainsi éviter l'effondrement redouté de la place financière suisse. Globalement, la Banque nationale a contribué à hauteur de près de 30 milliards de francs au fonds de stabilisation créé à l'époque pour recevoir les actifs toxiques d'UBS. La Confédération a participé sous la forme d'un prêt et plus exactement d'un emprunt convertible de 6 milliards de francs. Nombreux sont ceux qui ont oublié que ce train de mesures a coûté 5% du produit intérieur brut à la Suisse, contre «seulement» 2,5% aux Etats-Unis (TARP: USD 427 milliards). Même si l'opération de sauvetage a finalement été clôturée avec un solde positif, tout le monde était d'accord pour affirmer que cela ne devait plus jamais se reproduire. Car l'issue aurait pu être différente. Il suffit de penser au secteur bancaire européen qui est toujours mal en point et qui est loin d'être tiré d'affaires.

La Suisse, le bon élève

La Suisse avec sa place financière importante a par la suite joué un rôle de précurseur dans la réglementation internationale des banques, notamment aussi dans la réglementation too big to fail (TBTF). Depuis le milieu de l'année 2016, les grandes banques suisses sont soumises à des prescrip-

tions plus sévères concernant le ratio de levier, qui définit en quelque sorte les fonds propres en fonction du total du bilan. Le plan prévoit que les nouvelles prescriptions en matière de fonds propres soient définitivement respectées fin 2019, à l'issue d'une période de transition. Selon la BNS, les ratios de levier des deux grandes banques suisses sont actuellement inférieurs à la moyenne globale, mais la nouvelle réglementation devrait permettre à UBS et au Credit Suisse d'être en pointe au plan mondial en termes de dotation en fonds propres. Les trois banques d'importance systémique actives au niveau national, à savoir la ZKB, Postfinance et Raiffeisen, ne sont pas concernées par ce durcissement, du moins jusqu'à nouvel ordre. Tous les deux ans, le Conseil fédéral procède à un contrôle correspondant, prévu justement ce mois-ci. Grâce à la réglementation envisagée, la Suisse joue un rôle de leader. Une fois de plus, notre pays a accompli son devoir. La situation est différente à l'étranger. De nombreux établissements financiers en Europe sont toujours ou de nouveau en mauvaise posture et devraient donc avoir beaucoup de difficultés à respecter de telles obligations. La bonne volonté risque par ailleurs de s'essouffler aux Etats-Unis.

Donald Trump assouplit la réglementation

Par décret présidentiel, Donald Trump a ordonné un assouplissement du Dodd-Frank-Act impopulaire auprès des banques. Pour enterrer immédiatement cette loi, le gouvernement américain a toutefois besoin des voix de huit sénateurs démocrates, ce qui devrait être difficile. Mais le changement de paradigme en matière de réglementation bancaire aura néanmoins lieu aux Etats-Unis, car grâce à ses décrets et à des nominations imminentes (notamment au sein de la Réserve fédérale américaine), Donald Trump sera très vraisemblablement en mesure d'affaiblir significativement la loi au cours des mois à venir. Le changement de cap aux Etats-Unis intervient juste au moment où les négociations finales concernant la réglementation Bâle III semblent être au point mort. La question de savoir comment la pondération du risque des actifs devrait être calculée est encore en suspens. La partie américaine exigeait jusqu'à présent des prescriptions plus rigoureuses en la matière, alors que les banques européennes à la capitalisation bien plus mauvaise insistaient pour ne pas avoir à satisfaire à des obligations supplémentaires en termes de capital. Après la victoire électorale de Trump, les chances de voir les Européens céder sur ce point sont encore plus minces. La réglementation bancaire est également passée de mode en Grande-Bretagne, depuis que la place financière londonienne a été mise sous pression par le Brexit.

«America first» engendre un dilemme concernant la réglementation

Le consensus mondial qui régnait jusqu'à présent à propos d'un durcissement de la réglementation bancaire subit non seulement un coup d'arrêt, mais commence même à s'effriter, si l'Amérique est désormais seule à dicter le rythme

Plus jamais ça ou l'éternel recommencement?

Raiffeisen Economic Research
economic-research@raiffeisen.ch
Tél. +41 44 226 74 41

de la réglementation et l'allège. Car le secteur bancaire avec ses flux de capitaux transfrontières ultra-rapides est le secteur mondialisé par excellence. Et si les Américains modifient les règles du jeu, cela se répercute immédiatement sur les places financières étrangères. Si Trump concrétise ses annonces, les banques américaines seront dans un premier temps plus compétitives, mais elles n'en seront pas forcément plus sûres. La pression sur les marchés s'accroîtra par conséquent chez les concurrents. Il reste à voir comment l'UE et la Suisse réagiront à cette situation. Elles devraient en effet être confrontées à un dilemme. La sécurité accrue du secteur financier qui récemment encore ne souffrait pas la moindre contestation pourrait faire les frais de sa compétitivité. Et si règles régissant les banques américaines devaient effectivement être assouplies, celles-ci devraient de nouveau dicter la mesure dans la compétition internationale et contraindre la BCE et la BNS à réagir. Trump ne semble guère s'en soucier. Là encore, la règle semble être «America first», ce qui pourrait bien entraîner une nouvelle bulle dans le secteur financier. Les titres bancaires aux Etats-Unis se sont déjà envolés. Problème: en cas d'échec aux Etats-Unis, tout le monde en fera les frais. Comme après la débâcle des subprimes, lorsque les titres de crédit américains se dépréciaient à vue d'œil dans tous les bilans des banques européennes. L'Europe et plus particulièrement la Suisse, doivent donc se préparer à suivre fidèlement le cap choisi et à ne pas se laisser tenter par la course mondiale à la déréglementation. Ce n'est qu'ainsi que le «plus jamais ça» sera assuré.

Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen

P.S.: Vacances de ski obligent, le prochain numéro paraîtra le 8 mars prochain.

Mentions légales importantes

Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication.

Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.
